



**LISTE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 21 juillet 2022  
Conseil communautaire**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 13 juillet 2022

**Etaients présents :**

AMIOT Myriam (suppléante de Monsieur Christian SENECLAUZE), AUDOUBERT René, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de Monsieur Pierre FERRAGE), DEGA Gilbert, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, KUBALA Christian, LAFARGUE Denis, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, PORTET Michel, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

**Etaients Excusés :**

BAROUSSE Stéphane, CAILLET Pierre, CONDIS Sylvette, CHALDUC Jean, COSTES Alexandra, FERRAGE Pierre, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MINETTI Stéphanie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse.

**Etaients Absents :**

**Pouvoirs :**

BAROUSSE Stéphane (pouvoir à Max CAZARRÉ), CONDIS Sylvette (pouvoir à Denis LAFARGUE), DANES Richard (pouvoir à Christian MURCIA), DEJEAN Daniel (pouvoir à Pierre DELMAS), LEFEBVRE Patrick (pouvoir à Éric SALAT), LIBRET-LAUTARD Madeleine (pouvoir à Marie-Caroline TEMPESTA), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir à Yves CARON-JOURDA).

**Secrétaire de séance :** Pierre VIEL

Nombre de délégués titulaires : 57  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 45

## **DÉLIBÉRATION C20220721\_075 CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE ENTRE L'EPF D'OCCITANIE, LA COMMUNE DE CARBONNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE RELATIVE À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT - AXE 1 DU SECTEUR « LABARRE »**

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention pré-opérationnelle « OAP Labarre » entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la commune de Carbone et la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION C20220721\_076 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACTION**

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions telles que susmentionnées ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2022 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant de 5 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION C20220721\_077 DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'approuver la Décision modificative n°1 ci-dessus sur le Budget Principal de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- De procéder aux mandatements des subventions attribuées telles que présentées ci-dessus sur le Budget Principal de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION C20220721\_078 PARC ACTIVESTRE 2 – CESSION DU LOT 5 À LA SARL APPLICATION SYSTEME**

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De céder le lot 5 du Parc d'activités ACTIVESTRE 2 à la société SARL APPLICATION SYSTEME ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 1 822 m<sup>2</sup> au prix de 22,00€ HT / m<sup>2</sup>, soit 40 084€ HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION C20220721\_079 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DES CRÈCHES EN RÉGIE**

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adopter les propositions du Président ci-dessus exposées ;
- D'acter l'entrée en vigueur de la présente délibération au 22.08.2022 ;
- D'abroger les délibérations antérieures non conformes à la présente délibération.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION C20220721\_080 CRÉATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes suivants :
  - o 1 poste d'adjoint technique à temps complet, affecté au service collecte et valorisation des déchets, du 01.09.2022 au 30.04.2023,
  - o 1 poste d'adjoint technique à temps complet, affecté au service collecte et valorisation des déchets, du 01.09.2022 au 28.02.2023,
  - o 1 poste d'adjoint technique à temps complet, affecté au service collecte et valorisation des déchets, du 01.08.2022 au 31.07.2023,
  - o 2 postes d'adjoint technique à temps complet, affecté au service petite enfance, du 01.10.2022 au 30.09.2023,
  - o 1 poste de rédacteur territorial à temps non complet (28h), pour exercer les fonctions de chargé de mission logement – habitat – accueil des gens du voyage, à compter du 15.08.2022, pour une durée de 12 mois,
  - o 1 poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps non complet (28h), pour exercer les fonctions de chargé de mission logement – habitat – accueil des gens du voyage, à compter du 15.08.2022, pour une durée de 12 mois.
- De fixer la rémunération de ces emplois selon la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION C20220721\_081 CRÉATION DE 3 POSTES (DIRECTEUR/TRICE DE CRÈCHE)

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De créer un poste permanent appartenant au cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A, au grade d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet (35 heures),
- De créer deux postes permanents appartenant au cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux, relevant de la catégorie hiérarchique A, aux grades d'Infirmier en soins généraux et Infirmier en soins généraux hors classe, à temps complet (35 heures),
- Que l'agent affecté à cet emploi soit chargé des fonctions suivantes : Directeur/directrice de crèche,
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public en application de l'article L. 332-14 du Code général de la Fonction Publique,
- De même, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra aussi être pourvu par un agent contractuel de droit public, en application de l'article L332-8-2° du code précité (ancien article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984), si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste,
- La modification du tableau des effectifs,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION C20220721\_082 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 21 juillet 2022 :

Filière	Cadre d'emplois	Effectif budgétaire			Effectif réel		Postes vacants
		Temps complet (TC)	Temps non complet (TNC)		Titulaire	Contractuel	Solde
Fonctionnel	DGS	1			1		0
Administrative	Attaché hors classe	0			0		0
	Attaché principal	1			1		0
	Attaché territorial	4			3		1
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			1		0
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	0			0		0
		0	1	28 H	1		0
	Rédacteur	1			0	1	0
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	8			8		0
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	32.5 H	0		0
Adjoint administratif	3			2	0	1	
Technique	Ingénieur principal	1			1		0
	Ingénieur territorial	1			0		1

	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	2			1		1
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	2			2		0
	Technicien territorial	0			0		0
	Agent de maîtrise principal	3			1		2
	Agent de maîtrise	4			1		3
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	15			11		4
			1	30 H	1		0
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	12			9		3
			1	32 H	1		0
			6	30 H	6		0
			1	28 H	1		0
	Adjoint technique		2	30 H	2		0
		10			8		2
Animation	Animateur	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	28 H	1		0
	Adjoint d'animation	0			0	0	0
			1	20 H	1		0
Sociale et Médico-Sociale	Puéricultrice de classe normale	1				1	0
	Infirmier en soins généraux hors classe	1					1
	Infirmier en soins généraux	1					1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10			10		0
			1	28 H	1		0
	Educateur de jeunes enfants	6			2	1	3
	Auxiliaire de puériculture principale de 1 <sup>ère</sup> classe	23			21		2
Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1		0	
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1			1		0
<b>TOTAL COLLECTIVITE</b>		<b>129</b>			<b>104</b>		<b>25</b>

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

A Carbonne, le 21 juillet 2022